

Lundi, 7 février 2011

2011-02-07

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, sept février deux mille onze (07-02-11) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Emploi étudiant ;
- 10° Priorités de voirie 2011 pour une demande de subvention auprès du député ;
- 11° Projet supralocal - Cultur'Innov ;
- 12° Régie des 3 Monts ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Schéma de couverture incendie ;
- 16° Contrat de service avec Mégaburo ;
- 17° Formation ADMQ ;
- 18° Chlorure de calcium ;
- 19° Comptes à recevoir ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia;
 - 21.1° Appui demandé par le Municipalité d'Amqui ;
 - 21.2° Demande de remboursement de subventions ;
 - 21.3° Demande de Ravir.

201102-021

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 21.3 vienne après le point 6 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201102-022

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201102-023

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201100044 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	186.47 \$
201100045 = Infotech : papeterie, contrat de service	4 198.29 \$
201100046 = Loisirs Saint-Adrien : commandite	100.00 \$
201100047 = Bell Mobilité : location de cellulaires	124.58 \$
201100048 = Comité de développement : subvention 2011	5 000.00 \$
201100050 = Hydro-Québec : électricité garage, station épuration, etc.	4 776.73 \$
201100051 = Robitaille Équipement : ajustement de la TPS	45.84 \$
201100052 = Michel Larrivée : 6 h – contrat de conciergerie	66.00 \$
201100053 = Hydro-Québec : station de pompage	132.77 \$
201100054 = Michel Larrivée : 7 h – contrat de conciergerie	77.00 \$
201100055 = Fondation du CSSS des Sources : don	250.00 \$
201100056 = Michel Larrivée : 4 h – contrat de conciergerie	44.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JANVIER : 60 175.92 \$
TOTAL DES REVENUS DE JANVIER : 16 436.15 \$

201190028 à 31 = Maryse Ducharme : salaire	2 292.12 \$
201190032 à 35 = Dany Guillemette : salaire	2 031.04 \$
201190036 à 39 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 031.04 \$
201190040 = Claude Blain : rémunération des élus pour février 2011	204.07 \$
201190041 = Paul Chaperon : rémunération des élus pour février 2011	204.07 \$
201190042 = Adrien Gagnon : rémunération élus pour février 2011	204.07 \$
201190043 = Onil Giguère : rémunération élus pour février 2011	204.07 \$
201190044 = Stéphane Poirier : rémunération élus pour février 2011	204.07 \$
201190045 = Claude St-Cyr : rémunération élus pour février 2011	204.07 \$
201190046 = Pierre Therrien : rémunération élus pour février 2011	638.88 \$
201100057 = Mégaburo : photocopieur	4 537.63 \$
201100058 = Hydro-Québec : éclairage de rues	221.57 \$
201100059 = Commission scolaire des Sommets : location locaux école	159.07 \$
201100060 = Coop du Pré-Vert : poubelles 240 litres	165.05 \$
201100061 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	40.00 \$
201100062 = Équipement sanitaire Cherbourg : essuie main et nettoyant industriel	134.35 \$
201100063 = MRC des Sources : service d'inspection nov. et déc.	1 704.50 \$
201100064 = Régie intermunicipale des Hameaux : quote-part / février	2 279.50 \$
201100065 = Pelletier et Picard : instal. luminaires Del, réparer chauffette	412.30 \$

201100066 = Infotech : transport de papeterie, configuration poste	76.96 \$
201100067 = Pierre Therrien : compensation cellulaire	25.00 \$
201100068 = Éditions juridiques FD : mise à jour annuelle	237.30 \$
201100069 = Garage Leroux : anti-lock, moteur d'essuie glace, ouvrage, lubrifiant teflon	385.04 \$
201100070 = Ent. Gilles Pellerin : travaux de pelle - réserve de sable	170.89 \$
201100071 = Dépanneur Gazébof : essence	286.00 \$
201100072 = Laboratoire SM : analyses de laboratoire	178.42 \$
201100073 = Services mécaniques RSC : connecteur male, huile hydraulique tape électrique, tie rap, sleeve, boyau, pressage pigs tail noir, chiffons	352.14 \$
201100074 = JN Denis : u-bolt, deep nut, flat washer, temps	64.38 \$
201100075 = Pétroles Beauregard : mazout, diesel	5 295.27 \$
201100076 = Sidevic : étau record	156.02 \$
201100077 = Robitaille Équipement : tige penture	86.58 \$
201100078 = Société de développement durable : enfouissement	839.83 \$
201100079 = Robert & Cie : facture finale projet station épuration	9 740.59 \$
201100080 = Électromega : luminaires	1 401.28 \$
201100081 = Saphir Technologie : achat matériel informatique, configuration des procédures de sauvegarde, installation de CutePDF, ordinateur configuration et intégration au réseau	2 201.54 \$
201100082 = Soudure Marc Nadeau : réparation brancart de pelle	235.82 \$
201100083 = Mégaburo : caisses de papier, broches	217.54 \$
201100084 = Min. du Revenu du Québec : cotis. employeur + CSST	2 514.43 \$
201100085 = Agence du revenu du Canada : cotis. de l'employeur	1 016.60 \$
201100086 = Michel Larrivée : 7 h - contrat de conciergerie	77.00 \$
201100087 = Charest International : vérifier code de manifold	228.65 \$
201100088 = Comité de développement : subvention	1 083.31 \$
201100089 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
201100090 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	30.40 \$
201100091 = Claude Blain : frais de déplacement	19.20 \$
201100092 = Onil Giguère : frais de déplacement	19.20 \$
CNH Capital : 47 mois – financement tracteur à pelouse	412.33 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 762.62 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 210.16 \$
	<hr/>
	51 495.97 \$

201102-024

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAVIR

201102-025

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une commandite à RAVIR au montant de 100 \$.

Adoptée

CHANTALE P. MESSERVIER DÉPART POUR LA RETRAITE

201102-026

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une carte pour le départ de Madame Messervier, attachée politique de Monsieur Yvon Vallières.

Adoptée

EMPLOI ÉTUDIANT

201102-027

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande auprès de Service Canada dans le but d'avoir une subvention pour l'embauche de deux étudiant pour la période estivale.

Adoptée

PRIORITÉS DE VOIRIE 2011 POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du creusage de fossés sur le chemin Saint-Rémi et le Rang 7 ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du rechargement à ces endroits ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à plus de 20 000 \$;

201102-028

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de subvention auprès du Député Yvon Vallières pour exécuter les travaux mentionné ci-haut.

Adoptée

PROJET SUPRALOCAL CULTUR'INNOV

201102-029

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par la Coopérative de solidarité Cultur'Innov au pacte rural supra-local pour un montant total de 28 073.25 \$ à la condition que ce projet soit aussi appuyé par les municipalités de la MRC des Sources.

Adoptée

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire devenir partenaire avec la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts ;

ATTENDU QUE suite au schéma couverture de risque, il serait nécessaire d'avoir une protection adéquate pour nos citoyens à un tarif raisonnable ;

ATTENDU QUE la première étape essentielle avant d'entreprendre les procédures est de déposer à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts l'inventaire des équipements et des véhicules que nous détenons ;

ATTENDU QUE l'inventaire doit être fait par une firme indépendante ;

ATTENDU QUE les bâtiments ne sont pas inclus dans l'inventaire puisque chaque municipalité possède déjà au rôle d'évaluation donc l'estimation des immeubles y est déjà consigné ;

ATTENDU QUE les frais pour l'inventaire sont entièrement à la charge de la Municipalité ;

201102-030 En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien continue les démarches proposées par la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts.

Adoptée

SCHÉMA DE COUVERTURE INCENDIE

Le conseiller Adrien Gagnon fait un suivi dans le dossier du schéma de couverture en incendie.

CONTRAT DE SERVICE AVEC MÉGABURO

201102-031 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la municipalité accepte le contrat de service avec Mégaburo.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

FORMATION ADMQ

201102-032 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à la formation offerte par l'ADMQ. Les frais d'inscription et de déplacement seront entièrement défrayés par la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

CHLORURE DE CALCIUM

201102-033 Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation à trois compagnies pour du chlorure de calcium en flocons.

QUE le coût d'épandage soit inclus avec le matériel dans chacune des soumissions demandées.

Adoptée

COMPTES À RECEVOIR

201102-034

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme à radier des arrérages de comptes pour un montant total de 63.82 \$.

Adoptée

VOIRIE

Un compte-rendu en voirie a été fait par Dany Guillemette. Il a surtout été question de stationnement en bordure de route durant la période hivernal. Un rappel sera envoyé à quelques résidents.

RÉSOLUTION POUR INTERDIRE LE TRANSPORT DE GÉNÉRATEURS DE VAPEUR RADIOACTIFS PAR LES GRANDS LACS ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE Bruce Power oeuvre à la réfection de plusieurs des huit réacteurs nucléaires qu'elle détient au lac Huron, au coût de plusieurs milliards de dollars ;

ATTENDU QUE ce projet de réfection implique le démontage et le remplacement de milliers de tubes et tuyaux corrodés et radioactifs provenant du circuit primaire des réacteurs touchés, et qu'ils seront stockés sur place en tant que déchets radioactifs ;

ATTENDU QUE le projet de réfection implique aussi le démontage et le remplacement de 32 énormes générateurs de vapeur radioactifs, chacun pesant approximativement 100 tonnes, chacun ayant environ la dimensions d'un autobus scolaire et chacun contenant des milliers de tuyaux radioactifs puisqu'ils servaient au transport du liquide de refroidissement circulant dans le coeur d'un réacteur nucléaire ;

ATTENDU QUE les tuyaux à l'intérieur des générateurs de vapeur désuets sont contaminés par des produits de fission comme le cobalt 60 et le césium 137, par des actinides tels que le plutonium, l'américium et le curium et par des produits d'activation comme le tritium (hydrogène 3) et le carbone 14 ;

- ATTENDU QUE parmi les contaminants radioactifs dans les générateurs de vapeur désuets on trouve des émetteurs alpha, bêta et gamma dont certains ont des demi-vies mesurées en décennies, en siècles ou même en millénaires ;
- ATTENDU QUE Bruce Power, malgré tous ses efforts, n'est pas parvenue à retirer toute la contamination radioactive de ces générateurs de désuets ;
- ATTENDU QUE Bruce Power a signé un contrat avec la société suédoise Studsvik qui recevra 32 de ces générateurs de vapeur radioactifs en provenance du Complexe nucléaire de Bruce pour recycler le maximum du métal moins contaminé afin de le transformer en ferraille à usage commercial (jusqu'à 90% du métal du générateur de vapeur), pour ensuite retourner à Bruce Power les composantes les plus contaminés pour stockage en tant que déchet nucléaire ;
- ATTENDU QUE le recyclage en ferraille à usage commercial de matériaux radioactifs provenant de réacteurs nucléaires ne devrait être ni autorisé, ni encouragé ;
- ATTENDU QUE Bruce Power a annoncé son intention de faire transiter les générateurs de vapeur désuets par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède ;
- ATTENDU QUE le transport de déchets radioactifs via le Saint-Laurent et les Grands Lacs est une pratique qui ne devrait pas être autorisée à cause du danger de contamination radioactive à long terme ;
- ATTENDU QUE la perception publique très négative associée au transport de déchets radioactifs influencerait sur la paix d'esprit des gens et ferait baisser la valeur des propriétés foncières le long de la route de transport, surtout dans l'éventualité d'un accident impliquant des envois ;
- ATTENDU QUE le transport des générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs établirait un dangereux précédent ouvrant la voie à d'autres transports de déchets radioactifs ;
- ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contient près de 20% des ressources mondiales en eau douce de surface, qu'il est une source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes, qu'il soutient une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars et un écosystème étonnamment diversifié et fragile ;
- ATTENDU QUE la santé du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déjà suffisamment compromise par la contamination radioactive persistante venant des émissions routinières et accidentelles de plus de 50 sites nucléaires, un fardeau radioactif qui ne devrait pas être aggravé par le transport de générateurs de vapeur radioactifs ;

ATTENDU QUE le plan de Bruce Power pour le transport des générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède n'a jamais fait l'objet d'un examen public avec consultation, ni par les citoyens, ni par les gouvernements locaux le long des routes terrestres et maritimes, ni par les gouvernements provinciaux, étatiques ou nationaux, ni par les populations tribales autochtones des États-Unis, ni par les divers peuples autochtones au Canada, ni par les gouvernements souverains des peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales (définies ou non par traité) situées sur le parcours proposé, ni par des organisations internationales telles que la Commission mixte internationale ;

201102-035

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité :

QUE nous nous opposons en principe à tout transport par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de tout déchet nucléaire ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires ;

QUE nous demandons avec insistance aux gouvernements du Canada et des États-Unis, ainsi qu'aux gouvernements autochtones et souverains des peuples autochtones des États-Unis et des diverses nations des peuples autochtones du Canada ainsi qu'aux peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales de la route proposée le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, d'exiger que le transport de générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent n'ait pas lieu ;

QUE nous demandons avec insistance aux gouvernements de confirmer que les générateurs de vapeur nucléaires usés sont des déchets radioactifs, car on les a toujours considérés comme des déchets radioactifs et que cela ne doit pas changer ;

QUE nous insistons auprès des autorités pour qu'elles déclarent que les déchets radioactifs et les équipements contaminés par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires, ne soient pas autorisés à transiter par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ou le long de leurs rives.

Adoptée

RÉSOLUTION SUR LES DÉCHETS RADIOACTIFS

ATTENDU QUE le Canada ne dispose d'aucune politique officielle relative à l'exportation et l'importation de déchets radioactifs provenant de réacteurs nucléaires déclassés ou ayant fait l'objet d'une réfection ;

ATTENDU QUE le Canada ne dispose d'aucune politique officielle relative au transport maritime des déchets nucléaires tant sur les Grands Lacs que sur la Voie maritime du St-Laurent ;

ATTENDU QUE le Canada ne dispose d'aucune politique officielle relative à la contamination radioactive des stocks mondiaux de ferraille en raison de leur mélange délibéré ou accidentel avec des déchets radioactifs ;

ATTENDU QUE Bruce Power a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) un permis de transport par bateau de 16 générateurs de vapeur radioactifs vers la Suède, en passant par les Grands Lacs, la Voie maritime du St-Laurent et l'Atlantique, afin que la plupart du métal contaminé y soit fondu et mélangé à des métaux non radioactifs, puis vendu sur le marché libre pour utilisation non restreinte ;

ATTENDU QUE l'importance de la quantité de radioactivité contenue dans la cargaison projetée vers la Suède surpasserait les quantités maximales tolérées à l'échelle internationale pour le transport en une seule cargaison ;

ATTENDU QUE les maires et les conseils municipaux de plus d'une centaine de villes bordant les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ont fait part d'inquiétudes importantes et justifiées par rapport à la cargaison projetée ;

ATTENDU QUE de nombreuses collectivités des Premières nations et autres collectivités autochtones ont fait savoir qu'elles étaient mécontentes de n'avoir été ni consultées, ni avisées de la cargaison projetée ;

ATTENDU QU' une centaine d'organismes non gouvernementaux du Canada, des États-Unis et d'ailleurs s'opposent également fortement à la cargaison projetée ;

ATTENDU QUE Bruce Power s'est déjà engagée à mettre en oeuvre un plan d'entreposage sur place des générateurs de vapeur, soit à la surface jusqu'en 2043 et ultérieurement sous terre, et que ce plan a déjà reçu l'approbation de la CCSN ;

ATTENDU QUE Bruce Power à la CCSN ont déjà affirmé qu'il est impossible de recycler les générateurs de vapeur usagés en raison de leur contamination radioactive ;

201102-036

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité

QUE nous appuyons les démarches entreprises par les membres de la Chambre des communes et du Sénat et demandons avec insistance qu'aucune autorisation visant le transport de la cargaison projetée des générateurs de vapeur ne soit accordée jusqu'à ce qu'une politique officielle ait été formulée et qu'elle ait fait l'objet d'un débat auprès d'organismes gouvernementaux pertinents, débat abordant les questions d'exportation et d'importation, de transport et de "recyclage" des déchets radioactifs provenant de réacteur nucléaires déclassés ou ayant fait l'objet d'une réfection.

Adoptée

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LE 10^E RANG OUEST ET DU 1^{ER} RANG

201102-037

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux d'amélioration du 10e Rang ouest et du 1er Rang pour un montant de 24 968.85 \$ conformément aux stipulation du Ministère des Transports.
Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201102-038

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».